



Commission de l'emploi, de l'insertion et du logement

1324 - Rénovation et accroissement du parc privé

**PDH- Information sur les procédures de contrôle
du Département du Bas-Rhin pour les dossiers
d'amélioration du parc privé au titre de la délégation
de l'Agence nationale de l'Habitat (ANAH)**

Rapport n° CP/2016/345

Service gestionnaire :

L540 - Service Amélioration de l'habitat privé et lutte contre la précarité énergétique

Résumé :

Le présent rapport a pour objet d'informer la Commission Permanente sur les modalités de mise en œuvre du plan de contrôle interne et externe relatif à la gestion des aides de l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH) déléguées au Département. L'élaboration et la validation de ce plan de contrôle sont demandées par l'instruction du 29 février 2012 de l'ANAH portant sur le contrôle.

La convention de délégation pour la gestion des aides à l'habitat privé sur le territoire départemental en dehors de l'Eurométropole de Strasbourg a été signée le 1^{er} juin 2012 entre le président du Conseil Général et le Monsieur le Préfet représentant de l'ANAH (Agence Nationale de l'Habitat) dans le Département, permettant la reconduction pour 6 ans de la délégation des aides à la pierre de l'Etat et de l'ANAH au Département du Bas-Rhin.

Cette convention prévoit dans son article 8 la mise en place d'une politique de contrôle :

- Contrôle interne portant sur le processus d'instruction et de décision au titre de la délégation au sein des services du Département et permettant de s'assurer de la régularité et de la qualité de l'instruction des dossiers,
- Contrôle externe portant en amont sur la réalité des travaux subventionnés par les services du Département au titre de la délégation de compétence et en aval sur le respect des engagements souscrits par les bénéficiaires vis-à-vis de l'Agence.

Le plan de contrôle pour l'année 2016, annexé au rapport, présente en détail les modalités de ce contrôle interne et régulier du travail de l'instruction par les responsables. Il décrit également le contrôle externe effectué par l'assistant technique pour la réhabilitation du parc privé auprès des opérateurs, propriétaires et entreprises.

J'ai l'honneur de vous informer de cette organisation des services du Département en vue de l'instruction des dossiers et de leur contrôle, tel que recommandé par l'instruction du 29 février 2012 de l'ANAH.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La Commission Permanente, statuant par délégation et sur proposition de son président, prend connaissance du plan de contrôle interne et externe relatif à la gestion des aides de l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH) déléguées au Département, tel que recommandé par l'instruction du 29 février 2012 de l'ANAH portant sur le contrôle.

Strasbourg, le 22/06/16

Le Président,

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'F. Bierry', with a long horizontal stroke extending to the right.

Frédéric BIERRY